

FAVEUR DIVINE, ATTRAPE-NIGAUD OU PRESTIGE DIABOLIQUE ?

Le Très Révérend Père Sixto Fabri (1541-1594) fut le cinquantième Maître général de l'ordre dominicain entre 1583 et 1589. Voici un épisode de sa vie raconté par le Père Daniel-Antonin Mortier dans le cinquième volume (pp. 635-653) de son Histoire des Maîtres généraux des Frères prêcheurs (8 volumes publiés entre 1903 et 1920).

Le principal témoin de cet épisode – fort instructif pour l'objet du présent Dossier Saint-Bernard – est le Lusitanien Damião de Fonseca (né en 1573) qui, avant d'entrer dans l'ordre dominicain, fut secrétaire et confident du vénérable Louis de Grenade.

Alors qu'il s'apprêtait à visiter les provinces de l'Espagne et du Portugal, Sixte Fabri s'entendit annoncer par sainte Catherine de Ricci : « Si vous vous mêlez d'une certaine affaire pendant votre voyage en Espagne, il vous arrivera les plus grands ennuis ». Dix-huit mois plus tard, le Maître général était cassé par le Pape Sixte-Quint. Qu'était-il donc arrivé ? La Parole est au Père Mortier.

Or il y avait, au couvent de l'Annonciation de Lisbonne¹, une religieuse dominicaine, Sœur Marie de la Visitation², qui jouissait d'une réputation universelle de sainteté. Elle avait pris le voile en cette maison le 2 juillet 1563, à l'âge de douze ans ; d'où son nom de *Marie de la Visitation*. Cinq ans après, en 1568, elle fit profession. Elle avait dix-sept ans. Dès ses premiers pas dans la vie religieuse, Sœur Marie de la Visitation se distingua par sa modestie, son recueillement, son amour du silence et des observances régulières. Sa vertu se fit tellement éminente, que peu à peu elle conquiert une grande influence sur la communauté. Elle paraissait une sainte. On en parlait entre sœurs, comme d'une merveille, d'un don extraordinaire de Dieu au monastère. En ville, les louanges de Sœur Marie de la Visitation se répétaient de bouche en bouche : de la grille du parloir, elles couraient dans la rue. On disait avec révérence : « Il y a une sainte à Lisbonne. » En 1582, elle fut élue Prieure du monastère.

Un jour, qui fut le 7 mars 1584, Sœur Marie de la Visitation déclara aux sœurs que, par une grâce de la miséricorde de Dieu, elle avait reçu les stigmates du Sauveur aux pieds, aux mains, aux côtés et à la tête. Le miracle fut accueilli avec admiration. Il n'étonna personne, puisque souvent Sœur Marie de la Visitation avait eu, ou dans sa cellule, ou devant la communauté, des extases prodigieuses : elle s'élevait de terre, ravie en Dieu, entourée de lumière. Et comme elle était d'une merveilleuse beauté, ses traits prenaient dans l'extase quelque chose de divin. Les sœurs la contemplaient avec une stupeur joyeuse. Les malades affluaient au monastère. Il en venait de Lisbonne ; il en venait des provinces du Portugal, d'Espagne et de plus loin. À Lisbonne même, Sœur Marie de la Visitation avait une amie qui ne cessait de publier ses extases et ses miracles, qui racontait à tout venant les phénomènes douloureux de ses stigmates. C'était une béate, Sœur Madeleine de la Croix, tertiaire franciscaine. Elle aussi passait pour sainte. On disait qu'elle avait une croix imprimée dans sa chair, sur le cœur. Les personnes dévotes faisaient appliquer de la cire sur cette croix et en vénéraient l'empreinte. Cette béate amenait à Sœur Marie de la Visitation les malades qui avaient foi en elle. Il y eut des guérisons nombreuses, bruyantes, – en apparence du moins, – qui augmentèrent encore la réputation de la stigmatisée. Quatorze de ces miracles furent

¹ Le monastère de l'Annonciation de Lisbonne fut autorisé en 1575, par un bref de Léon X, et fondé en 1579.

² Marie de la Visitation avait alors trente et un ans d'âge et quatorze de profession.

déclarés authentiques, d'après l'avis des médecins, par l'Ordinaire et l'Inquisition. Il y en eut jusqu'à trente-deux³.

On répandait partout des linges qui avaient touché les stigmates de la sainte et en portaient l'empreinte. Le Pape Grégoire XIII, Philippe II d'Espagne, des princes, des prélats reçurent communication des prodiges qui se passaient au monastère de l'Annonciation. Les plus saints religieux, les hommes les plus versés dans les choses spirituelles vénéraient Sœur Marie de la Visitation. Le vénérable Père Louis de Grenade, son confesseur, se portait garant de sa sainteté. Cependant plusieurs religieuses, compagnes de Marie de la Visitation, avaient quelque doute. On murmurait, tout bas, qu'il serait bon d'examiner à fond le phénomène des stigmates. Ces bruits fâcheux prirent consistance, si bien que, en octobre 1587, le Vicaire Général de la province de Portugal, Frère Albert Agayo, se trouvant à Lisbonne, résolut de tirer l'affaire au clair. Il se rendit au monastère de l'Annonciation. Mais, une fois en la présence de Sœur Marie, Frère Agayo perdit contenance. Elle lui parla de telle façon que, intimidé et charmé, il se retira sans rien faire. Sœur Marie toutefois crut prudent de parer à l'orage. Elle supplia le vénérable Père Louis de Grenade de faire lui-même l'examen des stigmates. Il y consentit volontiers. Mais le saint homme, déjà âgé, avait la vue très faible, Il fut convaincu, par ce qu'il vit ou crut voir, que les stigmates étaient authentiques⁴. Son affirmation catégorique servit admirablement la réputation de sainteté de Sœur Marie de la Visitation. Déjà il avait écrit, avant cet examen, à saint Charles Borromée et au bienheureux Jean de Ribeira, archevêque de Valence, pour les informer des faits prodigieux qui se passaient à Lisbonne. Jean de Ribeira publia une de ces lettres, datée du 18 mars 1584. Elle fut traduite immédiatement en italien et publiée à deux reprises à Rome, en 1585. Quand il eut vérifié les stigmates de son mieux, Louis de Grenade continua de plus belle à proclamer la sainteté de Sœur Marie de la Visitation.

Or, en novembre 1587, lorsque Louis de Grenade s'occupait de cette affaire, il avait comme secrétaire le jeune Damien de Fonseca. Il lui parlait souvent de la prieure stigmatisée, et l'envoyait presque tous les jours la saluer de sa part, afin que les encouragements de la sainte le portassent à entrer dans l'ordre de Saint-Dominique. Damien de Fonseca, encore adolescent, était curieux. Il ne cessa plus de prier Louis de Grenade de l'emmener avec lui, un jour qu'il irait confesser la sainte : « Vous l'obligerez, disait-il, en vertu de l'obéissance, à me montrer ses plaies ; une seule, si elle veut. » Le vieillard le promit. Damien de Fonseca, joyeux, part avec lui. Après qu'elle se fut confessée, Louis de Grenade pria Sœur Marie de la Visitation d'exaucer le pieux désir de son jeune secrétaire. Confuse, la prieure refusa. Mais, devant l'insistance impérative de son confesseur, elle retira le linge qui enveloppait sa main gauche et découvrit la plaie... Damien de Fonseca, ébloui par l'éclat de la souveraine majesté de cette femme et frappé de stupeur devant la blessure saignante qu'elle lui mettait sous les yeux, pâlit, s'évanouit et tomba dans les bras de Louis de Grenades.

Maître Sixte Fabri arriva à Lisbonne les premiers jours de ce même mois de novembre 1587. Il y était certainement le 4, c'est-à-dire trois jours après la vérification des stigmates par Louis de Grenade. Ni le nom, ni la sainteté de Sœur Marie de la Visitation ne lui étaient inconnus. Il avait eu occasion de s'occuper d'elle comme Maître Général. Le 12 août 1585, Sixte Fabri accordait à Sœur Marie de la Visitation, prieure de l'Annonciation de Lisbonne, de ne pouvoir être obligée à converser avec les séculiers, si ce n'est par le provincial de Portugal, et pour affaire grave. Sur sa demande, il avait également permis que l'on fit en son monastère l'office de saint Thomas, tous les mercredis libres, comme on le pratiquait dans les maisons d'Études générales.

³ Il faut se rappeler que, selon la doctrine de saint Thomas, les grâces dites *gratis datae* peuvent être accordées même à des pécheurs. Les malades reçurent la récompense de leur foi, s'ils reçurent quelque chose.

⁴ Cet examen eut lieu le 1^{er} novembre 1587.

Les lettres de Louis de Grenade, les rapports des Pères du Portugal avaient singulièrement répandu la réputation de sainteté de la prieure de l'Annonciation de Lisbonne. Sixte Fabri était à Rome en 1585, lorsque fut publiée la lettre de Louis de Grenade au bienheureux Jean de Ribeira, archevêque de Valence. Elle le disposa certainement à être favorable à Sœur Marie de la Visitation, car Louis de Grenade jouissait d'une autorité incontestée dans les choses de la vie spirituelle. Aussi Sixte Fabri n'hésita pas à solliciter, du Pape Grégoire XIII, une faveur à laquelle Sœur Marie de la Visitation tenait grandement. Son priorat allait finir. Avec lui finissaient également les libertés dont, comme Prieure, elle pouvait user. Étant Prieure, elle avait tout facilité d'organiser à sa manière l'emploi de son temps, la tenue de sa cellule, et de faire acheter ce dont elle avait besoin. Personne ne pouvait contrôler ses actes. Mais, en perdant le priorat, elle perdait ces avantages, précieux pour elle ; car il faut noter au passage que l'impression des stigmates, les extases avec élévation au-dessus du sol, les irradiations célestes ne commencèrent qu'après son élection au priorat. Grégoire XIII lui accorda de pouvoir être réélue immédiatement, sans interstices, de manière à ce que, une fois élue, elle eût l'autorité sans attendre aucune confirmation. De cette façon, Sœur Marie de la Visitation ne cessait pas d'être prieure, si ce n'est le temps très court nécessaire à une nouvelle élection. Sixte Fabri lui transmit cette autorisation, le 11 août 1586. Il était alors à Rome. De Madrid, le 9 mai 1587, le Maître proroge les pouvoirs de Sœur Marie de la Visitation jusqu'après la visite qu'il se proposait de faire au couvent de l'Annonciation.

Ainsi, Marie de la Visitation demeura Prieure jusqu'à l'arrivée et pendant le séjour de Sixte Fabri à Lisbonne.

Le Maître s'occupa immédiatement de la sainte stigmatisée. Car, au couvent de l'Annonciation, quelques religieuses criaient hautement à la supercherie et n'étaient pas satisfaites de la prorogation des pouvoirs de leur prieure. Sixte Fabri décida de faire lui-même un examen sévère des stigmates. Nous avons entre les mains le procès-verbal officiel de cet examen, signé de Maître Fabri.

Il débute en racontant les bruits fâcheux qui couraient sur la prieure de l'Annonciation : « cette zizanie que l'homme ennemi semait dans le monastère pour déprécier la réputation universelle de sainteté dont Sœur Marie de la Visitation jouissait dans le monde entier. » Afin de rendre gloire à Dieu et de prouver son amour de la vérité, Maître Sixte Fabri arriva un jour à l'improviste au couvent de l'Annonciation (18 novembre 1587).

Il se présenta à la grille donnant dans l'église. Elle lui fut ouverte par une sœur du nom de Béatrice. Sœur Marie de la Visitation s'approcha. Sixte Fabri lui commanda de lui montrer l'empreinte de la couronne d'épines qui lui entourait la tête. Il vit de ses yeux, raconte-t-il, les petites blessures faites par la pointe des épines, du moins sur le front. On distinguait nettement les trous de la peau. Déjà Sixte Fabri est ému. Il constate que ces piqûres n'ont pu être faites que par voie surnaturelle. C'est « le céleste époux de cette très sainte mère » qui a imprimé sur son front les stigmates de sa douloureuse couronne. La cause de la prieure était gagnée. Il se fit montrer ensuite la plaie du côté gauche. Ce fut Sœur Béatrice qui la découvrit. Elle parut à Sixte Fabri longue d'un doigt à peu près, et large de moitié. Mais, ce jour-là, elle ne jetait pas de sang.

Le Maître voulut voir les stigmates des pieds. Il distingua clairement, sur le pied droit, la forme de la tête d'un clou et dessous, sur la plante comme au-dessus du pied gauche, le trou par où aurait passé ce clou : la couleur de la blessure était noire, et autour comme une couleur de sang. D'après ce récit, Sœur Marie de la Visitation aurait partagé l'avis de ceux qui pensent que Notre-Seigneur eut les deux pieds cloués l'un sur l'autre avec un seul clou.

Sixte Fabri se fit montrer les mains de Sœur Marie. L'examen était beaucoup plus facile. Il vit, – clairement toujours, comme il dit, – le clou comme sur les pieds, avec du sang autour ; mais tout

paraissait ne faire qu'un avec la chair elle-même. Lorsqu'on touchait la plaie, Sœur Marie paraissait cruellement souffrir et se plaignait douloureusement.

Le Maître avait pourtant la louable intention de s'assurer plus complètement de la vérité de ces stigmates. Ses yeux pouvaient le tromper ; un bon lavage au savon donnerait à l'expérience une plus grande certitude. Il sortit donc de sa poche un morceau de savon noir et commença le savonnage. Mais Sœur Marie se pâma de douleur. Au premier contact du savon, elle donna de tels signes de torture horrible, que le bon Père Général en eut pitié. Il laissa le savonnage. « Du reste, ajoute-t-il, des pères graves, – il s'agit de Louis de Grenade et de deux autres Pères, – ont fait la même épreuve et me l'ont affirmé, en vertu du précepte formel que je leur avais fait. » Mais, pour Louis de Grenade comme pour Maître Fabri, le savonnage avait été arrêté par les cris de souffrance de Sœur Marie.

Sixte Fabri ayant appris que tous les vendredis la plaie du côté jetait du sang et formait sur les linges qu'on y appliquait cinq gouttes de sang en croix, comme on en montrait beaucoup dans la ville, il se rendit le vendredi suivant, 20 novembre, au monastère de l'Annonciation. Il avait fait avertir Sœur Marie que, sa messe dite, il lui donnerait la sainte communion. À son arrivée, elle lui fit dire qu'elle désirait d'abord se confesser à lui. Le Maître la confessa, célébra la messe et lui donna la sainte communion. Elle prit l'ablution au calice⁵ ; puis, selon son ordinaire, elle tomba en extase, le calice en main. Peu après, Sixte Fabri la fit appeler à la grille par où il lui avait donné la communion. Toutes les sœurs quittèrent le chœur par son ordre, de sorte qu'il n'y avait plus avec le Maître que les pères qui étaient dans l'église, mais assez loin pour ne voir ni n'entendre. Il dit à la Prieure : « C'est vendredi aujourd'hui. Je veux voir l'effet du sang qui coule de la plaie du côté. » Tout de suite, Sœur Marie répondit : « J'ai précisément mis un petit linge sur la plaie, le voici. » Et elle le donna à Sixte Fabri. Le Maître ne fut pas satisfait : « C'est bien ; mais, pour la gloire de Dieu, il faut davantage. J'ai apporté un petit linge, je veux le placer moi-même sur la plaie. » « Elle découvrit la plaie, que je vis clairement, raconte le Maître ; elle était ouverte et jetait du sang. Je plaçai le linge dessus. Au bout d'un moment, comme elle sentait le sang couler, la Sœur Marie me dit : "Il est temps, prenez le linge." Je le pris et je vis les cinq gouttes de sang en forme de croix empreintes sur le linge. Seulement, comme je l'avais retiré avec peu de soin, il s'était taché de sang en d'autres places, et le sang traversait les deux ou trois plis du linge. La sœur m'offrit même une lumière pour mieux voir. » Maître Sixte Fabri aurait eu besoin d'une bonne chandelle ! Mais sa conviction était faite.

Cependant, pour plus de sûreté, le Maître décida qu'un autre examen serait fait, – c'était le troisième, – par des religieux de Lisbonne, Il désigna à cet effet le vénérable Père Louis de Grenade, le Père Jean de las Cuevas et le Père Gaspard d'Aveiro. Ils étaient tous les trois des personnages de marque. Le résultat fut le même ; sans doute parce que les procédés furent ceux de Maître Sixte Fabri.

Il signa le procès-verbal de ces divers examens au couvent de Lisbonne, le 1^{er} décembre 1587, et y apposa son sceau.

Sixte Fabri, d'après ce document, était pleinement convaincu d'avoir vu une sainte au monastère de l'Annonciation de Lisbonne ; il était convaincu que la prieure, Sœur Marie de la Visitation, avait reçu de Notre-Seigneur les stigmates, qu'elle avait des extases surnaturelles. Un mois après, le 7 janvier 1588, il confirma la réélection de Sœur Marie de la Visitation. D'après son Registre, elle fut réélue à une grande majorité. Il n'y eut pas toutefois l'unanimité ; car plusieurs religieuses étaient loin de croire à la sainteté et aux stigmates de Marie de la Visitation, et, au lieu

⁵ Il ne s'agit pas de la communion sous les deux espèces, mais d'un usage liturgique réservé à des cas très particuliers et rares (sacres des rois, par exemple). Note des DSB.

de calmer leurs appréhensions et leurs doutes, la visite de Maître Fabri n'avait fait que les accroître. Aussi, pour le bien de la paix, se crut-il obligé de défendre aux religieuses de dire pour qui elles avaient voté. Il leur interdit également de parler de Sœur Marie de la Visitation, de ses stigmates, à nul autre qu'au Provincial. Une autre ordonnance regarde la politique. Maître Sixte Fabri ordonne aux sœurs, sous précepte formel, de garder le silence le plus absolu sur les affaires politiques du Portugal, parce que, dit-il, ces sortes de questions ne regardent pas des religieuses séparées du monde⁶.

Même défense, du reste, est faite aux religieux du Portugal. Pour eux, le Maître va même beaucoup plus loin. Il leur ordonne de regarder et de vénérer comme leur roi et souverain légitime indiscutable Philippe II d'Espagne, avec prohibition, sous les peines les plus graves, de ne s'occuper de cette question que d'une manière favorable à Philippe II.

Les Pères du Portugal, très Patriotes et très attachés à l'ancienne maison régnante, durent trouver que Sixte Fabri dépassait peut-être les limites de son pouvoir.

Outre ces ordonnances générales, le Maître en fit quelques-unes concernant Sœur Marie de la Visitation et destinées à sauvegarder sa vie contemplative.

Il lui est défendu de parler avec les personnes du dehors, chaque vendredi, « afin que ce jour-là elle puisse converser continuellement avec son divin époux, comme elle le désire et l'a demandé elle-même. » Les jours de communion, avant ou après, elle n'ira jamais à la grille avant de déjeuner, afin qu'elle ait plus de temps pour contempler les choses divines. Si quelque affaire se présente, elle la renverra après son déjeuner, ou la fera régler par la Mère sous-prieure.

Sœur Marie de la Visitation ne pourra écrire à aucune personne étrangère à l'Ordre sans la permission du Provincial ou, en son absence, sans celle du Père Prieur de Saint-Dominique de Lisbonne. Elle s'abstiendra surtout d'écrire aux rois et aux princes, aux prélats ecclésiastiques. Si elle obtient cette permission, il lui est interdit, comme à tous les religieux de Portugal, de s'occuper des affaires du royaume, si ce n'est d'une manière favorable à Philippe II.

Sœur Marie de la Visitation ne devra parler de ses révélations et visions qu'à son confesseur. Aucune publication n'en sera faite qu'avec l'autorisation du Provincial, ou du Prieur de Lisbonne, ou de Louis de Grenade, ou encore de Jean de las Cuevas, confesseur du sérénissime Cardinal l'archiduc Albert d'Autriche, vice-roi de Portugal.

On ne peut que rendre hommage à ces sages ordonnances. Maître Sixte Fabri prenait, vis-à-vis de Sœur Marie de la Visitation, toutes les précautions nécessaires à la sainteté de sa vie et à sa sécurité. Étant donné qu'il fut convaincu de cette sainteté, il ne pouvait faire mieux.

Sa visite en Portugal terminée, Sixte Fabri rentra en Espagne. Le 17 mai 1588, il était à Badajoz.

À cette date, un grand événement se préparait, qui allait être pour l'Espagne un effroyable désastre. Philippe II, irrité contre la reine d'Angleterre, Elizabeth, qu'il accusait de soutenir en Portugal les partisans de Don Antoine, résolut de porter la guerre en Angleterre même. Il réunit

⁶ La toile de fond de cette histoire est la querelle de la succession portugaise. Le 4 août 1578, le jeune roi Don Sebastião est tué au cours de la bataille d'Alcacer-Kébir contre les Maures. La couronne du Portugal revient à son grand-oncle Don Henrique I, Cardinal âgé de soixante-dix-sept ans, qui meurt peu après son couronnement (janvier 1580). Philippe II d'Espagne (fils d'Isabel de Portugal, sœur du roi João III, lui-même grand-père de Don Sebastião) occupe militairement le Portugal et recueille la succession (sous le nom de Filipe I de Portugal, élu par les *Cortes* de Tomar le 16 avril 1581) ; il met en fuite Don António, neveu du Cardinal mais par un mariage morganatique. Philippe installa à Lisbonne un vice-roi, son neveu le Cardinal Albert d'Autriche. Mais le pays demeure divisé, et le crédit de Don António continuera jusqu'en mai 1589 : il débarque alors sur les côtes avec les armées anglaises, et espère soulever la population. Mais celle-ci ne peut supporter de le voir soutenu par les hérétiques et se mobilise contre lui pour le contraindre à rembarquer précipitamment. Note des DSB.

une flotte considérable, qui comptait cent cinquante vaisseaux, deux mille six cent cinquante pièces de canon, huit mille matelots, vingt mille soldats, que commandait la noblesse d'Espagne. On appela cette flotte, énorme pour l'époque, l'*Invincible Armada*. Pendant son séjour à Lisbonne, Maître Sixte Fabri nomma Frère Rodrigue Calderon Vicaire des religieux de l'Ordre qui devaient accompagner l'expédition. Ces religieux pouvaient venir de diverses provinces ; mais tous étaient soumis à ce Vicaire, qui avait sur eux pleins pouvoirs. On était tellement certain de la victoire, que Sixte Fabri donna à Rodrigue Calderon toute faculté pour reprendre en Angleterre les couvents de l'Ordre. C'était aller un peu vite.

Grâce à la visite officielle de Sixte Fabri, grâce à l'estime dont l'entourait plus que jamais le vénérable Père Louis de Grenade, Sœur Marie de la Visitation était, au mois de mai 1588, à l'apogée de sa réputation. Le Cardinal Albert d'Autriche, vice-roi de Portugal, la vénérât comme une sainte ; il la consultait, il lui confiait les secrets les plus graves et ne faisait rien d'important sans son avis. Cela prouve évidemment qu'à cette date Sœur Marie de la Visitation, quoique subissant, comme tous les Portugais, la domination espagnole, ne s'était pas montrée ouvertement hostile au gouvernement de Philippe II. Si elle avait fait contre ce gouvernement quelque déclaration publique, on ne comprendrait pas les relations d'amitié et de confiance du vice-roi. Son influence était telle, au contraire, que Philippe II ne voulut pas laisser partir l'*Invincible Armada* sans la bénédiction de Sœur Marie de la Visitation. Par son ordre, la flotte vint se ranger dans le port de Lisbonne, en face le couvent de l'Annonciation. Quelques centaines de pas séparaient le monastère de la plage. Ce devait être un magnifique spectacle, que ces cent cinquante vaisseaux, l'amiral marquis de Santa Cruz en tête, se déployant au large devant Lisbonne. Sœur Marie de la Visitation, la sainte, bénit l'*Invincible Armada* (27 mai 1588). Quelques jours après, une horrible tempête dispersait les vaisseaux du roi d'Espagne : douze allèrent périr sur les côtes d'Angleterre, cinquante sur les côtes de France ; d'autres succombèrent sous les coups des Anglais. L'*Invincible Armada* n'existait plus. Cette entreprise coûta à l'Espagne vingt mille soldats et cent vaisseaux. La défaite de Philippe II était une victoire pour le Portugal. Un frisson patriotique secoua la nation. Les partisans de don Antoine relevèrent la tête, l'espoir au cœur. Comment Marie de la Visitation fut-elle amenée à prendre la tête de ce mouvement national ? Se laissa-t-elle entraîner par des patriotes de ses amis, ou, d'elle-même, voulut-elle devenir la Judith du Portugal ? Je ne sais ; toujours est-il que, oublieuse des sages ordonnances de Sixte Fabri, Marie de la Visitation se lança dans la politique. Elle se fit la prophétesse inspirée de la patrie opprimée. Elle disait : « Le royaume de Portugal n'appartient pas à Philippe II, le roi d'Espagne, mais à la famille de Bragance. Si le roi d'Espagne ne restitue pas le trône qu'il a injustement usurpé, Dieu le châtiara sévèrement. » Or Sœur Marie de la Visitation, avec les stigmates qu'elle montrait sur ses mains, ses pieds et son côté, se présentait au peuple portugais comme une image vivante de la patrie. Car les armes du Portugal portent les cinq plaies du Sauveur. Marie de la Visitation était l'incarnation des armes nationales. On écoutait avec enthousiasme ses prédictions patriotiques. Pour Philippe II, cette femme devenait un péril. Il eut vite fait de le conjurer : « Cette religieuse, disait-il, qui s'occupe de politique et soulève le peuple, n'est pas une vraie sainte. » Il lui était facile de la faire examiner à ce point de vue ; car le vice-roi de Portugal, le Cardinal Albert d'Autriche, était en même temps Inquisiteur général. Sa tâche fut facilitée de ce chef qu'une religieuse de l'Annonciation vint lui dénoncer la prieure, Sœur Marie de la Visitation. Elle l'avait surprise, en regardant par un trou pratiqué dans la porte de sa cellule, ravivant ses stigmates avec de la peinture. L'intervention de Philippe II et cette dénonciation décidèrent le Cardinal à agir. Le 9 août 1588, il ouvrit un procès contre Marie de la Visitation. L'enquête se fit parmi les sœurs et aussi parmi les religieux de Lisbonne. Afin de leur donner toute liberté de raconter ce qu'ils savaient, le Cardinal abrogea les ordonnances faites par Maître Sixte Fabri, qui interdisaient sous des peines graves, de parler des affaires du monastère et de la visite canoniques.

Pendant ce procès, qui dura du 9 août jusqu'au 7 décembre, Maître Sixte Fabri était encore en Espagne. Nous n'avons de lui qu'un acte qui lui soit relatif. Le 10 septembre, à Séville, il institue Frère Ferdinand de Castro, son Procureur dans la province de Portugal, pour s'occuper, en son nom, des affaires de l'Ordre, surtout celles qui regardent la prieure de l'Annonciation. Sixte Fabri dut suivre, avec une certaine angoisse, les péripéties de ce procès. Aucune question politique ne fut agitée contre Marie de la Visitation. Son procès demeura exclusivement un procès ecclésiastique d'Inquisition. Pendant trente jours, elle fut sur la sellette. Les séances du tribunal eurent lieu au monastère même. La grave question, au fond, était de savoir si Marie de la Visitation avait eu, oui ou non, des rapports avec le diable pour ses stigmates, ses extases, ses prophéties.

On examina d'abord les stigmates. Le délégué de l'Inquisition ne se laissa pas émouvoir, comme Sixte Fabri, par les cris de douleur de la sainte. Il avait pris un bon savon, du savon musqué, dit Fonseca, et, sous le savonnage vigoureux qu'il donna aux mains de Sœur Marie, les stigmates disparurent. Son savon musqué avait eu plus d'effet que le savon noir de Sixte Fabri!

La prétendue sainte fut bien forcée d'avouer que ses stigmates ne venaient ni du Sauveur ni d'un Chérubin. Elle les avait peints elle-même, afin de passer pour une sainte et de se servir de son influence, dit-elle, pour rendre aux Portugais leur liberté.

Quant aux apparitions divines et angéliques, Sœur Marie répondit qu'elles n'avaient jamais existé. Elles étaient de son invention personnelle. Elle les avait racontées à Louis de Grenade, son confesseur, et à la tertiaire franciscaine, Sœur Madeleine, afin que le bruit s'en répandît au dehors et augmentât sa réputation. Cette pauvre tertiaire, qui n'était qu'une comparse, interrogée à son tour, fut convaincue d'hypocrisie et fouettée à travers les rues de Lisbonne.

Le délégué de l'Inquisition, qui soupçonnait toujours quelque diablerie, demanda à Sœur Marie d'où venaient ses extases et ses ravissements au-dessus de terre. On l'avait vue, à plusieurs reprises, élevée en l'air, sans toucher le sol. « Rien de plus simple, répondit l'accusée. Je m'étais fait fabriquer une machine en forme de roue, un cric. Je tournais la manivelle de la main gauche, et ainsi je m'élevais doucement. » Cette manœuvre pouvait se faire, en effet, sous les amples vêtements de la religieuse. Les splendeurs dont Sœur Marie apparaissait entourée n'étaient, en réalité, que des effets de lumière sur des soieries de diverses nuances. Restait la question des guérisons miraculeuses. À cela Sœur Marie répondit qu'elle n'avait jamais guéri personne. « Je ne me suis jamais occupée du démon, dit-elle. Si quelques malades se sont trouvés ou crus guéris, ce n'est pas ma faute. Ou ils se sont trompés, ou Dieu a eu pitié de leur foi. Je n'y suis pour rien. »

Comme on le voit, Sœur Marie eut réponse à tout. Heureusement pour elle! Ni sorcellerie ni diablerie, mais seulement de l'hypocrisie et de la fourberie. Son cas ne relevait plus nécessairement de l'Inquisition, et c'est pourquoi sa condamnation fut douce. Il faut dire que, en dehors de ses fourberies mystiques, Sœur Marie de la Visitation avait une vie religieuse intègre. On ne pouvait pas l'attaquer sous ce rapport. Elle évita donc le San-Benito⁷. Le 7 décembre 1588, le tribunal de l'Inquisition la condamna à faire, durant sa vie, une pénitence assez rude et, la cassant de sa charge de Prieure, la relégua au monastère d'Abrantès⁸. Elle y vécut saintement, ayant une cellule

⁷ Vêtement que l'Inquisition obligeait les hérétiques à revêtir en signe d'expiation. Cet habit était de la même forme que celui des bénédictins, c'est pourquoi il porte ce nom. Note des DSB.

⁸ Voici les peines infligées à Sœur Marie de la Visitation : privation perpétuelle de voix active et passive et de toute charge ; privation du voile noir ; privation de son rang d'ancienneté ; prison perpétuelle, d'où elle ne sortira que pour entendre la messe ; jeûne au pain et à l'eau tous les mercredis et vendredis, assise par terre dans le réfectoire ; ces mêmes jours, discipline au chapitre pendant un *Miserere* ; pendant les cinq premières années de sa prison, elle ne communiera qu'aux fêtes de Pâques, Pentecôte et Noël.

pour prison, jusqu'à sa dernière heure. Elle n'avait, du reste, qu'à changer d'intention. La date de sa mort est ignorée. Avant de partir pour sa nouvelle destination, Marie de la Visitation, un cierge à la main, alla du monastère de l'Annonciation à la cathédrale, où elle fit amende honorable. On la priva du voile monastique.

Cette femme avait montré, dans sa faute même, une trempe de caractère peu commune. Elle joua son rôle de voyante, de stigmatisée, de thaumaturge et de prophétesse, seule, pendant quatre ans et plus. Car, chose extraordinaire ! pour une machination si compliquée, Sœur Marie de la Visitation n'eut pas de complice à l'intérieur. Elle dut organiser, avec ses seules lumières et ses seuls moyens, l'immense comédie qui nécessitait une attention de tous les instants et des précautions infinies. Aussi tenait-elle essentiellement à être prieure et à demeurer prieure, comme nous l'avons vu ; car, ayant l'autorité, elle n'avait rien à redouter de ses compagnes ; elle pouvait disposer de son temps et de sa cellule à volonté. La cessation du priorat aurait nui considérablement à ses pratiques secrètes et probablement les eût fait découvrir.

L'effondrement de Marie de la Visitation fit deux victimes : Louis de Grenade et Sixte Fabri.

Le vénérable Père Louis de Grenade avait quatre-vingt-quatre ans. Son ancien secrétaire, Damien de Fonseca, alors étudiant au couvent de Valence, raconte que la condamnation de Marie de la Visitation l'affecta péniblement. Louis de Grenade s'était fait, devant l'Église entière, le garant de la sainteté de cette femme. Il avait écrit aux rois, aux prélats, les prodiges de ses stigmates, de ses révélations, de ses ravissements. Ses lettres avaient répandu partout son nom et sa réputation. Pour le saint homme, le coup était rude. À Lisbonne et partout, il devenait constant que lui, le Maître vénéré de la vie spirituelle, s'était laissé tromper, pendant plusieurs années, par les fourberies d'une femme. On savait qu'il était son confesseur.

Au premier moment, Louis de Grenade crut nécessaire et peut-être suffisant d'expliquer au peuple les raisons supérieures qui portent la Providence divine à permettre les scandales même les plus bruyants. Ne pouvant plus prêcher, à cause de ses infirmités, il composa un opuscule, sous forme de sermon, dans lequel il rappelle, en termes très éloquents, que la chute des personnes religieuses de marque ne doit pas diminuer l'estime que l'on a de la vertu, ni ralentir les bonnes résolutions des faibles. De nombreux passages de ce discours font allusion au scandale de Marie de la Visitation. Il fut, du reste, composé immédiatement après sa condamnation, car l'*Imprimatur* de l'archevêque de Lisbonne est du 17 décembre 1588.

Mais en réfléchissant sur le rôle qu'il avait joué vis-à-vis de Sœur Marie de la Visitation, lui son confesseur, Louis de Grenade fut pris d'une invincible tristesse, il tomba malade. Des prières publiques furent ordonnées pour obtenir de Dieu sa guérison. Elles sont la preuve que personne ne soupçonnait la bonne foi de l'homme de Dieu, et que la vénération universelle dont l'entourait le peuple chrétien n'avait reçu aucune atteinte. Mais rien ne put le sauver : ni les remèdes, ni les prières. Louis de Grenade rendit son âme à Dieu le 31 décembre 1588, trois semaines après la condamnation de sa pénitente. Sa mort fut un deuil pour le Portugal et l'Espagne, on peut dire sans exagération pour l'Église entière.

Damien de Fonseca, qui nous révèle ces détails précieux et inédits, fut douloureusement impressionné : « Il ne m'a laissé, écrit-il, pour consolation, que la promesse de me protéger auprès de Dieu. »

Moins atteint que Louis de Grenade par l'effondrement de Sœur Marie de la Visitation, Maître Sixte Fabri était cependant touché au vif.

Il avait fait au monastère de l'Annonciation une visite canonique ; il avait lui-même examiné les stigmates de la Prieure. Il faut avouer, lecture faite du procès-verbal, que Maître Sixte Fabri s'était contenté d'un examen assez superficiel. Aux premiers cris de douleur de la stigmatisée, il

avait mis de côté son savon noir. Et cependant il était averti. Dans la communauté, plusieurs religieuses criaient à la supercherie. Maître Sixte Fabri leur ferma la bouche en défendant de parler des stigmates de Sœur Marie. Il la leur imposa une deuxième fois pour Prieure. Sans doute, pour se mettre à couvert, il avait ordonné un nouvel examen par Louis de Grenade et deux autres Pères graves, et cette précaution diminua d'autant sa responsabilité. Il pouvait dire qu'en effet Sœur Marie l'avait trompé, qu'il s'était laissé duper par elle, mais que cependant il s'était laissé duper en bonne compagnie. Il est certain que l'opinion d'un saint religieux, comme Louis de Grenade, dut influencer puissamment sur l'esprit de Sixte Fabri et peut-être le porter à négliger un peu trop les moyens les plus propres à savoir la vérité. Il s'est présenté au monastère de l'Annonciation, déjà prévenu en faveur de Sœur Marie. Et c'est pourquoi, dès qu'elle laissa voir les piqûres de la couronne d'épines, Sixte Fabri fut ému ; c'est pourquoi aussi il n'osa, par peur de paraître brutal, donner le coup de savon qui aurait tout révélé.

Malgré ces circonstances atténuantes, il n'en était pas moins vrai que le Maître Général de l'Ordre de Saint-Dominique s'était laissé tromper grossièrement par une femme, par une fausse stigmatisée.

À Rome, l'impression fut déplorable.

Sixte Fabri n'était pas bien vu du Pape Sixte-Quint, encore moins du Cardinal Protecteur de l'Ordre, Michel Bonelli, qui l'avait écarté, une première fois, du généralat. Aucun prétexte ne pouvait se présenter plus plausible, pour l'écarter de nouveau, que l'affaire pitoyable de Lisbonne. Prétexte et non raison ; car, étant donné que des hommes comme Louis de Grenade, comme Jean de las Cuevas, confesseur du Cardinal vice-roi de Portugal, et le Cardinal lui-même se soient laissés surprendre par les fourberies de Sœur Marie de la Visitation, la responsabilité de Sixte Fabri s'atténuait considérablement. Il n'y avait pas crime, il n'y avait pas manque de probité ; on ne pouvait lui reprocher qu'un examen trop superficiel. Par ailleurs, il avait fait à Sœur Marie les ordonnances les plus sages. Mais chacun sait que les esprits prévenus voient les choses dans le sens qui leur est favorable. Sixte-Quint n'aimait pas le Maître des Prêcheurs ; il le cassa. Nous avons, pour l'affirmer, notre intéressant chroniqueur Damien de Fonseca. Voici ce qu'il écrit : « À cette époque, c'est-à-dire en novembre 1587, se trouvait à Lisbonne, pour visiter son Ordre et surtout la susdite religieuse (Sœur Marie de la Visitation), Frère Sixte Fabri, Maître Général. Cette visite fut cause qu'à son retour à Rome il a été cassé de sa charge par Sixte-Quint. » On voit que Damien de Fonseca n'hésite pas. Il a connu à Lisbonne Sixte Fabri ; il a été au courant, dans les plus petits détails, de sa visite à Sœur Marie de la Visitation ; il a appris les suites désastreuses de cette malheureuse affaire. On peut donc avoir foi entière en son affirmation. Sixte Fabri a été déposé, non pas, comme disait le Pape, parce qu'il était goutteux, mais parce que son attitude dans l'affaire de la stigmatisée de Lisbonne avait déplu.

Le Cardinal Michel Bonelli fut l'instigateur de sa chute. C'est encore Damien de Fonseca qui nous l'apprend.

Pendant le séjour que fit à Valence le successeur de Sixte Fabri, Hippolyte-Marie Beccaria, le jeune Damien de Fonseca fut mis à sa disposition. Il plut à Maître Beccaria, comme il avait plu à Louis de Grenade. Et le Maître s'épanchait volontiers avec lui. Il lui disait ses secrets les plus intimes. Beccaria lui confia, entre autres choses, qu'il avait laissé à Rome un ennemi très puissant, c'est-à-dire le Cardinal alexandrin, neveu de Pie V et Protecteur de l'Ordre : « Il n'aura de repos, dit-il à Damien de Fonseca, que s'il parvient à me déposer, comme il a déposé mon prédécesseur Sixte Fabri. » Aussi, lorsque Maître Beccaria apprit, à Oriol, que le Cardinal Bonelli était mort, il dit gravement ces paroles : « Maintenant je me sens Maître Général de l'Ordre ! » Damien de Fonseca était présent. Il put donc apprendre également, de la bouche de Maître Beccaria, toutes les intrigues qui avaient contribué à faire casser Sixte Fabri.

Le Cardinal Michel Bonelli voulait être plus que Protecteur de l'Ordre, il voulait en être le maître absolu. Comme Sixte-Quint avait en lui la confiance la plus illimitée, il fut facile au Cardinal de profiter de la malheureuse affaire de Lisbonne pour discréditer Sixte Fabri et assurer sa chute.

La prophétie de sainte Catherine de Ricci était réalisée, Il est assez piquant de voir Sixte Fabri ne pas croire une véritable stigmatisée et une véritable sainte, qui lui dit de ne pas se mêler d'une certaine affaire, parce qu'il en retirera beaucoup d'ennuis, et, par contre, croire de tout son cœur aux stigmates et à la sainteté d'une hypocrite et d'une fourbe comme Marie de la Visitation. Il confessa lui-même, devant beaucoup de religieux, au couvent de Santa Maria Novella, que sainte Catherine de Ricci lui avait prédit ce qui lui était arrivé, et il regrettait amèrement de ne pas avoir cru à sa parole. Cet aveu de Maître Sixte Fabri confirme admirablement l'affirmation de Damien de Fonseca.

Sixte Fabri garda le silence. On n'a de lui aucune récrimination. Il se retira à Florence, sous la protection du grand-duc Ferdinand, qui était son ami. Le Grand-Duc lui fit un royal accueil. Il se chargea de le pourvoir de tout ce qui convenait à sa dignité.